

Le Consommateur du 95

Association locale UFC Que-Choisir de la Vallée de Montmorency

Page 2 : ensemble, libérons 9 milliards de pouvoir d'achat !



La défense des consommateurs
ne peut pas se cantonner au seul niveau national.

Le jeudi 14 mars à 19 h
Centre culturel du forum
place François Truffaut, 95210 SAINT GRATIEN
nous organisons une conférence-débat
(voir en page 3)

SOMMAIRE

■ Éditorial

-La Loi Alimentation est-elle une « farce » ?

■ Informations, prises de position

-Grand débat national.

Ensemble, libérons 9 milliards...

-Élections européennes

Contribution des consommateurs

-Attention hameçonnage

-Téléphones, encore !

N'hésitez pas à réagir à nos articles.

Vos réactions sont consultables sur notre site Internet
www.ufc-ul.org dans la rubrique "Nos bulletins"

La Loi Alimentation est-elle une « farce » ?

édito

Pour comprendre

1- Les États Généraux de l'alimentation, mis en place en 2017, avaient entre autres pour objectif de mieux rémunérer les producteurs de produits alimentaires.

2- Le SRP est le Seuil légal de Revente à Perte pour les distributeurs. S'ils vendent en-dessous de ce seuil, ils sont passibles de sanctions financières. Grosso modo, jusqu'en 2019, le SRP était le prix de revient du produit. S'il était acheté 1€ il ne pouvait pas être revendu moins de 1€.

3- La concurrence entre distributeurs tend à faire baisser les prix de certains produits d'appel. La concurrence fait donc baisser les marges des distributeurs.

La Loi Alimentation (ou Loi EGAlim) qui a été votée le 1er novembre 2018 augmente le SRP de 10%. Depuis début février 2019, un produit alimentaire acheté 1€ ne pourra pas être revendu moins de 1,10€ !

Et qu'en dit le Ministère de l'Agriculture, sur son site Internet, pour justifier cette Loi ?

« 31/1/2019 [...] Aujourd'hui 7% des produits alimentaires sont vendus à très faible marge. Ce sont ces produits, dits « produits d'appel » qui sont concernés par la hausse du seuil de revente à perte de 10 % minimum.

Quel est l'intérêt de relever le seuil de revente à perte ?

-D'abord, permettre au distributeur de rééquilibrer ses marges [...] ;

-Ce rééquilibrage des marges devrait se faire sans modifier substantiellement le prix global du panier du consommateur. C'est l'engagement de la distribution ;
-Ensuite, ce rééquilibrage des marges va donner de l'oxygène aux filières et leur permettra d'améliorer leur offre, mais aussi d'investir [...]. »

En résumé, les distributeurs vont améliorer leurs marges sur le dos des consommateurs et, en contrepartie, ils feront peut-être l'aumône aux agriculteurs !

Raymond CIMA

Grand débat national

**Ensemble, libérons
9 milliards
de pouvoir d'achat !**



Alors que le pouvoir d'achat est, selon plusieurs sondages, la thématique prioritaire des Français dans le cadre du Grand débat national, nous vous invitons à soutenir « **la Contribution des consommateurs** » que l'UFC Que-Choisir national vient de lancer afin de libérer pas moins de **9 milliards d'euros** de pouvoir d'achat et d'agir pour une société de consommation plus juste et plus responsable.

Articulée autour de **12 mesures très concrètes** touchant aux postes cruciaux pour le portefeuille des Français (alimentation, santé, logement, énergie, transports, banque),

la Contribution des consommateurs entend, grâce à votre mobilisation, faire comprendre au gouvernement que le niveau des prix est un levier majeur pour soulager financièrement les Français et orienter les comportements de tous les acteurs pour une société plus respectueuse de la santé de ses citoyens et de l'environnement.

Cette contribution a donc un triple mérite : faire gagner du pouvoir d'achat sans toucher à la dépense publique tout en contribuant à une société de consommation plus vertueuse.

Vous pouvez compter sur nous pour la porter et la défendre. Nous comp-

tons aujourd'hui sur vous pour la soutenir.

Parce que chaque voix compte, signez-la en ligne, et votez pour les 3 mesures que vous privilégiez.

**Adresse où signer
la Contribution
des consommateurs**

<http://ufcqc.link/debat2019>

Plus nous serons nombreux, plus notre capacité à faire pression sur les pouvoirs publics pour mettre en œuvre ce plan d'urgence sera forte. Ensemble, faisons entendre la voix des consommateurs. ■

Les 12 mesures proposées !
Des précisions sur ces 12 mesures sont consultables
sur le site de l'UFC : <http://www.quechoisir.org>
sur notre site local : <http://www.ufc-ul.org>

ainsi que sur la page où vous allez pouvoir signer la contribution
<http://ufcqc.link/debat2019>

- 1 Répercuter les baisses des cours des matières premières agricoles sur les prix en rayon (340 millions d'euros libérés).
- 2 Annuler le relèvement du seuil de revente à perte (SRP), qui gonfle les marges de la grande distribution (800 millions d'euros libérés).
- 3 Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire (2,8 milliards d'euros libérés).
- 4 Simplifier le changement de banque avec la portabilité du numéro de compte bancaire (1,2 milliard d'euros libéré)
- 5 Faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction du niveau de performance et non des équipements (450 millions d'euros libérés)
- 6 Appliquer strictement le principe « préleveur-pollueur-payeur » pour l'eau potable (1,04 milliard d'euros libéré).
- 7 Allonger la durée de garantie légale en fonction de la durée de vie des produits.
- 8 Encadrer les loyers dans toutes les zones tendues.
- 9 Faciliter la comparaison et le changement d'assurance santé (1,2 milliard d'euros libéré).
- 10 Limiter les dépassements d'honoraires médicaux (650 millions d'euros libérés).
- 11 Réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis (365 millions d'euros libérés).
- 12 Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobiles (415 millions d'euros libérés).

Élections Européennes

À Saint-Gratien, l'UFC Que-Choisir vous invite à une réunion-débat sur vos attentes en matière de consommation.



Les opinions qui s'expriment au sujet des prochaines élections européennes de mai 2019 et la plupart des débats qui y sont consacrés portent le plus souvent sur des thèmes très éloignés des préoccupations des consommateurs. On aurait tort pour autant de sous-estimer pour ceux-ci les enjeux de ces élections tant les décisions prises au niveau européen pèsent désormais sur notre quotidien.

Quelques exemples d'évolutions de ces dernières années en donnent une idée

- Le droit de rétractation qui permet en cas de vente à distance (achat sur internet par exemple) ou de vente à domicile de changer d'avis et d'obtenir le remboursement intégral de son achat.
- Le droit à indemnisation des passagers aériens : il oblige les transporteurs aériens à indemniser forfaitairement les passagers victimes de retards, de surbooking, ou d'annulations de vols et s'applique à tous les vols en partance ou à destination de l'Union.
- La limitation des frais d'itinérance pour les utilisateurs de téléphones portables en déplacement en Europe.
- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) qui constitue la meilleure protection au monde des données personnelles. Etc.

L'Europe a donc permis des avancées le plus souvent jugées positives mais elle présente encore des faiblesses illustrées par certains scandales qui, au cours des dernières années, ont défrayé la chronique (moteurs Volkswagen, lasagnes à la viande de cheval, etc.)

Par ailleurs, des inquiétudes se font jour au sujet de projets d'accords commerciaux de libre échange tels que CETA et TTIP qui réveillent les craintes de voir les intérêts commerciaux prendre le pas sur ceux des consommateurs.

Enfin, certaines réglementations qui se veulent protec-

trices, telle celle concernant les perturbateurs endocriniens, font encore une part trop belle aux industriels des secteurs concernés.

De même l'autorisation renouvelée pour 5 ans de commercialiser le glyphosate suscite également de très nombreuses critiques.

Beaucoup reste donc à faire mais quels sont les moyens d'action ? Réponse : les organismes de consommateurs !

Il existe des organismes qui agissent au niveau européen dans l'intérêt des consommateurs :

- Le Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC) qui est une fédération regroupant les unions de consommateurs des pays d'Europe (L'UFC QUE CHOISIR en est l'un des membres fondateurs). Sa vocation est, bien sûr, de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des consommateurs.
- Le Groupe Consultatif Européen des Consommateurs.
- Par ailleurs les consommateurs eux-mêmes disposent de la possibilité, au moyen de l'initiative citoyenne, de peser sur les décisions prises au niveau de l'Europe.

Pour la législature à venir le BEUC a défini 5 priorités d'action. L'Europe doit :

- Promouvoir des produits plus durables
- Généraliser et imposer le NUTRIScore (système d'information nutritionnelle basé sur 5 couleurs) notamment au moyen d'une initiative citoyenne européenne.
- Encadrer strictement l'exposition aux substances chimiques préoccupantes.
- Garantir l'accès à des médicaments efficaces à des prix abordables.
- Développer une intelligence artificielle éthique au service des consommateurs.

Afin de débattre de ces cinq priorités d'action, et de recueillir notamment à leur sujet les attentes des consommateurs, l'UFC QUE CHOISIR organise, sur tout le territoire national, des réunions ouvertes à tous (adhérents et non adhérents). Les résultats de ces consultations feront l'objet d'un traitement national et seront soumis aux principaux candidats aux élections européennes.

**Notre association locale a fixé sa réunion au jeudi 14 mars à 19 h
au Centre Culturel du Forum, place François Truffaut à ST GRATIEN**

Thierry DU BLED

Attention hameçonnage...

« Vous avez un colis au bureau de DHL. Vous disposez d'un délai de 48 heures pour récupérer votre colis, Sinon il sera retourné à l'expéditeur. Veuillez confirmer l'envoi du colis à votre domicile en suivant les étapes au dessous :

1. Appeler le numéro de notre service client : 08 90 xx xx xx
 2. Notez le code qui vous est dicté
 3. Envoyer le code à l'adresse suivant : Service-Client@dhl.com
- Cordialement. DHL Service Client (24/24h) »

Le 08 90 (nous avons effacé la fin du numéro) est surfacturé et si vous cliquez sur le lien Service... pour vous plaindre, il n'envoie pas à l'adresse indiquée ! Alors, effacez vite ce courriel ainsi que ceux qui lui ressemblent ! ■

Didier VAU

LE CONSOMMATEUR DU 95
est édité par
l'UFC-QUE CHOISIR
de la Vallée de Montmorency
1er étage. Centre Culturel du Forum
95210 SAINT GRATIEN
Association régie par la loi de 1901

Courriel
contact@montmorency.ufcquechoisir.fr
ou
1953@ufc-ul.org

Internet
www.ufc-ul.org

Direction: M. CIMA
Trésorerie: Mme DARGNAT
Secrétariat: M. FOUCHÉ
Litiges: Mme CLEMENT
Mme LE NEVÉ
M. DU BLED
M. RISSEY
Enquêtes: Mme GALS
M. BOIRON
M. VAU

Dépôt légal à parution. Numéro tiré à 600 exemplaires par nos soins.

Abonnement un an (4 numéros): 4 €
Gratuit pour les adhérents à jour de cotisation

LITIGES

Hors vacances scolaires,
nous enregistrons vos litiges au
1er étage du Centre Culturel du
Forum (Place François Truffaut
Saint-Gratien) les jeudis
entre 19h et 19h30

Téléphones, encore !

Les litiges de téléphonie semblent de nouveau se multiplier.

Au cours d'un démarchage téléphonique de FREE, Mme Jessica L. souscrit à une offre promotionnelle (mini4K) qui lui est présentée : un abonnement à 14,99€/mois. Puis FREE lui prélevait 29,99€ et continue de prélever 29,99€ chaque mois, malgré les multiples réclamations de Mme L.

Nous écrivons donc à FREE et, en janvier, Mme L. nous adresse le courriel suivant : « *Je souhaitais simplement vous remercier. Free m'a envoyé une lettre m'indiquant mon remboursement. Enfin la situation a été débloqué grâce à vous.* »

* *

Mme Houria T. achète un téléphone ARCHOS. Il tombe en panne. Faute de stock, ARCHOS le lui remplace par un autre, reconditionné et... en panne lui aussi, puis ne se manifeste plus malgré les réclamations de Mme T. Nous écrivons donc à ARCHOS. Quelques jours après Mme T. nous écrit : « *Je vous remercie pour votre intervention. J'ai reçu un appareil tout neuf vendredi que j'ai récupéré samedi. Votre magie a encore opéré. Merci d'exister...* »

* *

Faute de place, nous vous parlerons des autres litiges « téléphone » dans le prochain bulletin. ■

Pascal FOUCHÉ

BULLETIN D'ADHESION-READHESION ABONNEMENT-REABONNEMENT

Si vous êtes adhérent, ou si vous souhaitez adhérer à l'UFC Vallée de Montmorency, adressez votre chèque à l'ordre de l'UFC au Centre Culturel du Forum 95210 ST GRATIEN

- Adhésion 1 an : première année : 28€ ; réadhésion 1 an : 23€

NOM.....
ADRESSE Postale.....
.....
ADRESSE Courriel.....

• Don :

Abonnement à « Que Choisir » papier. Par notre intermédiaire, si vous n'avez jamais été abonné, vous pouvez prendre un premier abonnement à tarif réduit : 11 numéros + 4 hors série pour 49€ au lieu de 62€. **PROFITEZ-EN !**

Les données ci-dessus, vous concernant, sont nécessaires pour la gestion locale de votre adhésion et nos propres statistiques. Elles sont conservées trois ans après la fin de votre adhésion.

Elles sont transmises uniquement à UFC-Que-Choisir national.

